

transmise aux ^{Diverses} ~~diverses~~ autorités ^{locales} ~~constituées~~
~~Parquet~~ ~~Chambre~~ Du commerce conseil municipal
conseil de prud'hommes et académie d'architecture
Le ^{et l'académie d'architecture} ~~tribunal~~ judiciaire ^{se prononce} ~~contre~~ ^{en} ~~le~~ ^{stat}
De notre législation, Le conseil municipal et celui
De prud'hommes approuveront.

Le 25 mars 1848. Les réclamants
S'assemblèrent à la suite de ce nombre de
plus de 600. ils décidèrent ~~que leurs demandes~~
~~devaient~~ de présenter la même pétition
en additionnant la demande d'un législateur
spéciale ^{analogue} ~~conforme~~ à celle de leur ancien statut
sauf les modifier ~~à leur profit~~
^{cette} ~~la~~ ~~pétition~~ nouvelle démarche eut aucun
résultat vu que les populations ouvrières ^{Le travail} ~~leur~~
ne songer sérieusement à ~~le~~ ~~travail~~ ~~leur~~
Le principe de l'ergot

Lundi
11 mai
1850

~~M. Le Préfet~~ Commissaire de la C. G. de
Préfecture de Rhône

Boiziere
Richard
agnisetti
Cornet
Mesaugner

Il se
Conformément à la promesse
de l'art. II
en présence de mesdames provisoires
en bâtiment j'ai l'honneur de vous
transmettre copie de la pétition —
cette pétition demande l'au-
gement de l'impôt

Je vous prie d'agréer Monsieur le Préfet
très respectueusement de celui qui a
l'honneur d'être



M. le Préfet

Votre

11 Mars
1870

[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]

[Faint handwritten notes or signatures on the right side of the page.]

[Faint handwritten signature or name.]

[Faint handwritten text below the signature.]